

BULLETIN D'ADHÉSION

AAA-VAM

10, rue de la Paix
75002 PARIS

Règlement par chèque ou par Carte Bancaire sur le site CIC
sécurisé de l'Association <http://www.aaavam.eu>

- Membre actif (cotisation annuelle) 35 €
- Je vous demande de bien vouloir étudier mon dossier (1) et me donner votre avis Associatif + 100 €
- Don Membre bienfaiteur _____ €
- Reçu fiscal (réduction d'impôts)
- Livre « Crimes sous tranquillisants ». Expédition port compris.....18 € X
- Livre sur l'Insuline.....10 € X

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code pti : - Localité :

Téléphone :

E-Mail :@.....

Le / 2020

Signature

AAA-VAM Association à but non-lucratif déclarée le 20 avril 1994 à la préfecture de Paris, loi de 1901. Toute personne a un droit de rectification pour les informations le concernant (loi 78-4 du 06/01/1978).

- Association
- Aide
- Aux
- Victimes des
- Accidents des
- Médicaments

AAA-VAM

Association Loi de 1901
Agréée par le Ministère de la Santé
10, rue de la Paix
75002 PARIS

ADHÉRER

• C'est promouvoir la recherche vers de nouvelles découvertes, faire échec au laxisme des autorités administratives de tutelle et à la corruption. Engager des « Actions de Groupe Santé ».

• C'est prévenir des dangers de certains médicaments pour la plupart anciens et sans grande valeur thérapeutique, aux effets indésirables incontrôlés, à base de substances vénéneuses.

• C'est aider les Victimes, ou leur famille par des informations juridiques, et psychologiques, face aux pouvoirs publics impuissants et à de nombreux médecins experts au service des laboratoires pharmaceutiques et des assurances.

Pour recevoir les informations confidentielles, il faut avoir réglé l'adhésion annuelle à l'ordre de l'Association : AAAVAM

- (1) SVP ne transmettre que des photocopies sans agrafe, vos documents seront scannés et non retournés, pas de radios.
- Article 4 de la Loi de 1901 : Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

AAA-VAM

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES DES ACCIDENTS &
DES MALADIES LIÉS AUX RISQUES DES MÉDICAMENTS

10, rue de la Paix
75002 PARIS

E. Mail : aaavam@orange.fr
Site Internet : <http://www.aaavam.eu>

INFORMATION ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS &
MALADIES LIÉS AUX « RISQUES » DES MÉDICAMENTS

LIBERTÉ

PRÉVENTION

SANTÉ

AAA-VAM

Association loi 1901, à but humanitaire et non lucratif
d'intérêt Général et d'Utilité Sociale
Membre de France Assos Santé
Agréée par le Ministère de la Santé.